

Comment intégrer le perfectionnement au processus d'élaboration locale et de mise en œuvre des programmes d'études par compétences ?

Armand Lamontagne
Conseiller pédagogique
Collège Édouard-Montpetit



Dès 1994, nous avons eu à faire face à l'élaboration locale et à la mise en œuvre de trois programmes d'études à site unique : Techniques de denturologie, Techniques dentaires et Orthèses visuelles. Ma collègue conseillère pédagogique aux programmes, Diane Charlebois, et moi avons proposé aux professeurs de transformer le processus de révision de programme en un processus de perfectionnement crédité dans le cadre de PERFORMA, pour celles et pour ceux qui le désiraient, ou de perfectionnement collectif pour les autres. Il faut dire que, depuis 1978, la culture PERFORMA est très bien implantée au Collège. Si les professeurs ont été enchantés de notre proposition, ils l'ont moins été de la révision du programme ! Pour eux, cela a été une excellente occasion pour réfléchir ensemble, disciplines maîtresses et contributives, aux transformations et aux ajustements à apporter au programme afin que les diplômés puissent mieux s'intégrer au marché du travail, leur secteur d'activités ayant subi de profondes transformations durant la dernière décennie.

Ce processus de perfectionnement, dont je vais brièvement vous exposer les grandes lignes, est celui que nous utilisons actuellement pour la révision des programmes du secteur technique et pour les programmes préuniversitaires en révision cette année : Arts et lettres et Arts plastiques.

Les activités de perfectionnement se divisent en deux volets : pédagogique et disciplinaire. Commençons par les activités de perfectionnement pédagogique.

Quelques mots d'abord sur notre organisation scolaire. Les programmes d'études sont sous la responsabilité d'un adjoint ou d'une adjointe à la directrice des études et d'un comité de programme composé de membres externes, d'étudiants et d'un représentant par discipline du programme. Les 18 comités de programmes du collège sont aussi répartis entre les conseillers pédagogiques qui agissent à titre de personnes-ressources. L'année précédant l'implantation d'un nouveau programme, lorsque les objectifs et standards sont déposés, l'adjoint responsable demande aux disciplines faisant partie de l'ancien programme et aux nouvelles disciplines qui semblent interpellées par le nouveau programme, de déléguer un professeur pour faire partie du groupe de révision. L'horaire de cours de ces professeurs est aménagé de telle sorte qu'ils disposent minimalement d'une même demi-journée par semaine, ensemble, durant deux trimestres, pour participer au processus de perfectionnement pédagogique.

LE PERFECTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

Ce processus comprend différentes activités : des exposés par la conseillère pédagogique ou une personne-ressource externe, des lectures personnelles, des discussions en groupe, du travail en équipe, des consultations auprès des collègues des départements, des travaux in-

dividuels d'écriture, du tutorat. Durant ces activités, on traite du processus ministériel de révision des programmes d'études, de l'approche programme, de l'approche par compétences, des intentions pédagogiques, des conceptions de l'apprentissage, des stratégies d'enseignement, de la planification et de l'évaluation des compétences. Puis on procède au découpage des grandes compétences en cours, à la pondération de chaque cours ; on identifiera l'ensemble des disciplines contributives, etc. Le processus de perfectionnement pédagogique comprend l'ensemble des opérations qui partent des objectifs et standards et qui aboutissent aux plans de cours. Le tout sous la responsabilité de l'adjoint, la supervision du conseiller ou de la conseillère pédagogique et avec l'aide du répondant local de PERFORMA.

Voici plusieurs titres d'activités créditées dans le cadre de PERFORMA auxquelles peuvent s'inscrire les professeurs durant l'année précédant l'implantation et la première année d'implantation :

- Élaboration d'un programme par compétences (3 crédits) ;
- Évaluation des compétences d'un programme (1 ou 2 crédits) ;
- Évaluation des apprentissages d'un cours par compétences (1 ou 3 crédits) ;

- Stratégies d'enseignement : approche par problèmes, études de cas, enseignement coopératif, travail en équipe (1 ou 2 crédits par activité) ;
- Planification de cours d'un programme par compétences : approche systémique (2 crédits) ;
- Planification de cours d'un programme par compétences : plan de cours (1 crédit) ;
- Conception et production de matériel didactique (3 crédits) ;
- Didactique spécialisée (3 crédits).

Un professeur peut obtenir entre 3 et 15 crédits pour sa participation aux activités de perfectionnement pédagogique dispensées dans le cadre des révisions de programmes. Précisons que les activités sur les stratégies d'enseignement, la production de matériel didactique et la didactique spécialisée sont offertes à tous, et à un autre moment que la journée réservée à la révision du programme ; la plupart du temps durant la période de disponibilité des débuts et des fins de trimestres.

Pour les professeurs, un des grands avantages du processus de perfectionnement pédagogique, c'est de développer *de facto* l'approche programme et de favoriser les échanges interdisciplinaires.

LE PERFECTIONNEMENT DISCIPLINAIRE

Quelques mots maintenant sur le perfectionnement disciplinaire. Nous constatons que les changements technologiques relativement rapides ont un impact majeur sur les révisions de programmes ; pensons aux Techniques de bureautique. Nous assistons aussi à des transformations majeures de l'organisation sociale ; pensons aux Techniques d'éducation en services de garde. Il s'agit de moins en moins de dépoussiérage de programme.

Si je prends l'exemple de Techniques de bureautique, nous avons décidé d'organiser rapidement un perfectionnement disciplinaire pour permettre aux profes-

seurs de se familiariser avec les nouvelles compétences qui sont à la limite de leur champ d'expertise, avant de commencer à les dériver.

Suite à l'analyse de leurs besoins de perfectionnement disciplinaire, nous en sommes venus à répartir ces besoins en deux volets : le perfectionnement nécessaire à une bonne compréhension des compétences du programme révisé et le perfectionnement nécessaire à l'enseignement. Pour le premier volet, nous avons fait appel aux services d'une spécialiste du marché du travail qui, pendant trois jours, les a familiarisés avec son travail et a répondu à leurs questions sur la façon d'interpréter les nouvelles compétences. Ce perfectionnement a permis aux professeurs de mieux comprendre le contexte de travail sous-jacent aux compétences et de dériver adéquatement les activités d'apprentissage. Pour le second volet, nous profitons de la première année d'implantation pour mettre au point un plan de perfectionnement évidemment plus lourd pour les professeurs confrontés à l'enseignement de nouvelles compétences, en utilisant le stage en entreprise, le perfectionnement collectif et les cours crédités en didactique spécialisée de PERFORMA. Les besoins de perfectionnement sont pour les cours de deuxième et troisième années du programme.

Les besoins de perfectionnement disciplinaire sont particulièrement importants au secteur technique. Je pense aux programmes suivants en révision : Techniques de l'informatique, Techniques administratives, Techniques de soins infirmiers, Techniques de génie électrique, Techniques d'éducation en services de garde. Ici, je ne mentionne pas les programmes techniques à site unique où les collègues doivent souvent se débrouiller seuls.

Si le processus de perfectionnement pédagogique est relativement bien maîtrisé dans le réseau, il en va autrement du perfectionnement disciplinaire. Nous avons peu d'outils d'identification de

besoins, la réponse à ces besoins n'est pas évidente et encore moins identique pour l'ensemble des programmes révisés et, surtout, les ressources actuelles sont très insuffisantes. Pour l'instant, le Collège se débrouille tant bien que mal avec les moyens du bord ; mais je sais que d'autres collègues ont plus de mal à s'en sortir. Il faut absolument que le Ministère fournisse des ressources supplémentaires pour le perfectionnement disciplinaire des professeurs si l'on veut maintenir les standards de qualité de l'enseignement. Pour bien des professeurs touchés par les révisions de programmes, il s'agit d'acquérir une nouvelle expertise ; ce n'est plus du perfectionnement, c'est de la formation. ❏

alamontagne@collegeem.qc.ca

Armand LAMONTAGNE est membre de l'Association pour le développement de la mesure et de l'évaluation en éducation. Ses tâches principales gravitent autour du perfectionnement du personnel enseignant, de l'implantation des programmes de cours et de la recherche pédagogique.

Il a publié, au collège Édouard-Montpetit, Objectifs d'apprentissage au niveau collégial : terminologie et détermination, en décembre 1993, et Intervention pédagogique en classe, en mars 1993 (révisé en 1997).